



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POYANNE
Séance du 26 janvier 2024
DCM001/2024**

Etaient présents : LABY-FAUTHOUX Fabienne – Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO –Olivier SCHAFFHAUSER – Philippe DUCOURNEAU - Alain LABAT - Thierry LOUPIEN - ROSSIGNOL Catherine - Maylis AUMAILLEY–Thierry LABORDE - Séverine SOUPOT

Absents excusés : Nicolas JACOB – Rémy NAPIAS

Secrétaire de séance : Thierry LOUPIEN

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024

Considérant le projet de changement du mode de chauffage dans le foyer rural

Vu le devis établi par GUELIN SAS s'élevant à **13 857,63€ HT, soit 16 629,16€ TTC**

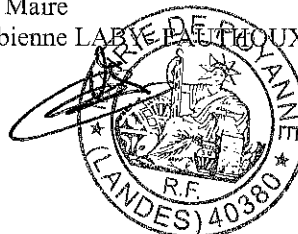
Madame la Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 pour le remplacement du système de chauffage du Foyer Rural

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- DECIDE de changer le système de chauffage
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier DETR au titre de l'année 2024 à hauteur de 20 % du devis soit **2 772,00 €**
- PRECISE que le financement global sera complété par fonds propre
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2024 en section d'investissement
- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire
Thierry LOUPIEN

Le Maire
Fabienne LABY-FAUTHOUX



Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>